

**Arrêté n° 2026-559 portant modification de la désignation
des représentants des collectivités
et établissements publics ainsi que des représentants du personnel
à la Commission Administrative Paritaire de catégorie B
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique et, notamment, l'article R262-19 ;

Vu la délibération n° 2026-36 du 30 juin 2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu la délibération n° 2026-47 du 8 septembre 2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté n° 2026-278 du 21 avril 2026 portant modification de la désignation des représentants des collectivités et établissements publics ainsi que des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie B du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

Arrête :

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics est composé ainsi :

Membres titulaires	Membres suppléants
Tony BERNARD Maire de Châteldon	Pascale BRUN Maire d'Augnat
Nadine BOUTONNET Maire-adjointe de Ménétrol	Dominique MARQUIÉ Maire-adjointe de CÉBAZAT
Rénatie LEPAYSAN Maire-adjointe de Cournon d'Auvergne	Bertrand LIVET Maire d'Usson
Cyrille BASSINET Maire de Pontaumur	Cécile GILBERTAS Maire de St Maurice-Ès-Allier
Véronique FAUCHER Maire-adjointe d'Ambert	Jean-Pierre MUSELIER Maire de St Myon
Jean-François VIGUÈS Maire de Beaumont	Rodolphe JONVAUX Maire-adjoint de Chamalières
Joël-Michel DERRÉ Maire de Lempdes	Éric ÉGLI Maire de Ceyrat
Chantal LELIÈVRE Maire-adjointe de Romagnat	Christophe SERRE Vice-président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Article 2 : le collège des représentants du personnel est composé ainsi :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Organisation syndicale	Membres suppléants
CFDT	Annie BOURDONCLE-CITERNE	CFDT	Aurélie LAVIGNE
CFDT	Nadia DEBLY	CFDT	Charles-Henri GEORGELIN
CFDT	David BARBEAU	CFDT	Valérie LASSALLE
CGT	Nicole MAITRE	CGT	Elisabeth FERNANDES
CGT	Bastien NEFF	CGT	David FERRIER
CGT	Anne-Marie DUMAS-BOURNERIE	CGT	Nathalie ALBISSON
FSU	Stéphane SIMON	FSU	Myriam PICHOR
UNSA	Béatrice MALET	UNSA	David DURAND-BROUSOLE

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la Préfète du Puy-de-Dôme, aux organisations syndicales, au Payeur départemental et publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.

Fait à Clermont-Ferrand, le **08 SEP. 2026**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.